



14ème législature

Question N° : 39377	De M. Patrick Hetzel (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique >État	Tête d'analyse >Président de la République	Analyse > site internet. contenu. emblème national.
Question publiée au JO le : 08/10/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le Premier ministre sur la communication de la Présidence de la République. En effet, la page d'accueil du site internet de la Présidence de la République qui, jusqu'à présent reprenait un code couleur de type bleu-blanc-rouge, c'est-à-dire les trois couleurs du drapeau national, vient de changer. Désormais, le site Internet de la Présidence de la République utilise le rouge et le noir. À une récente question sur ce sujet, le Premier ministre lui a répondu que cela était probablement dû à un problème de réglage de l'ordinateur : le bleu est un bleu très foncé et en aucun cas du noir. Dont acte. Toutefois cela interroge sur la manière dont la communication de la Présidence de la République est gérée. Il souhaite donc connaître l'extrait du "brief" transmis à l'agence de communication pour effectuer son travail d'une part et ce qui a motivé la Présidence de la République pour changer d'identité visuelle d'autre part. De plus, il demande à avoir communication du coût financier de ce changement de style du site de la Présidence de la République.